



**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENTS 2020-41 et 2020-43**

**AVIS** est donné que le conseil de ville de Val-d'Or, lors de sa séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> mars 2021, a adopté les règlements suivants :

**2020-41** : Règlement amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'autoriser spécifiquement à l'intérieur de la zone 657-la les usages 6353 – *Service de location d'automobiles* ainsi que le *Service de location de camions et de remorques utilitaires*.

**2020-43** : Règlement amendant le règlement de zonage 2014-14 en autorisant spécifiquement à l'intérieur de la zone 942-Pb la classe d'usage H-k – *Multifamiliale (6 logements et plus)*.

Le conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or, lors de sa séance tenue le 17 mars 2021, a examiné ces règlements et les a approuvés et déclarés conformes aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

La Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or a délivré l'avis de conformité à l'égard de ces règlements le 22 mars 2021.

Il peut être pris communication de ces règlements au Service du greffe de l'hôtel de ville, 855, 2<sup>e</sup> Avenue, Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture.

Ces règlements sont entrés en vigueur le 22 mars 2021, conformément à la loi.

**DONNÉ à Val-d'Or**, le 31 mars 2021.

**Me ANNIE LAFOND, notaire  
Greffière**